

63

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
PÉNITENTIAIRES

Ministère de la Justice

VOYAGE DANS L'UNIVERS CARCÉRAL PARISIEN
SOUS LA RÉVOLUTION

*Approche synthétique de l'ouvrage
de Charles-Aimé DAUBAN*

Les prisons de Paris sous la révolution

par Michel FIZE
Histoire pénitentiaire

Collection
Archives
pénitentiaires

1 — Septembre 1982

F 4 F 24



VOYAGE DANS L'UNIVERS CARCÉRAL PARISIEN
SOUS LA RÉVOLUTION

*Approche synthétique de l'ouvrage
de Charles-Aimé DAUBAN*

Les prisons de Paris sous la révolution

par **Michel FIZE**
Histoire pénitentiaire

C'est un curieux spectacle qu'offrent les prisons de Paris sous la Révolution : "celui de la confusion de tous les partis, de toutes les conditions sociales et de tous les âges dans un milieu où il ne manque que le crime pour lequel il est fait". (1)

Spectacle étrange, en effet, que ce milieu où la promiscuité règne sans partage, où prisonniers de droit commun (voleurs, meurtriers, fabricants de faux assignats), détenus politiques, riches, pauvres, contre-révolutionnaires patriotes, aristocrates, sans-culottes, hommes, femmes, enfants même, jeunes, vieux, se côtoient dans la plus grande égalité, une égalité qu'un contemporain a pu qualifier "égalité de misère" (2), qui ne saurait dissimuler, cependant, l'immense privilège de l'argent dans un univers dominé tout entier, par l'arbitraire, la ruse, l'hypocrisie et le mensonge.

Le baron Riouffe, qui, miraculeusement, a survécu à la tyrannie jacobine, fait état, dans ses "Mémoires", de cette promiscuité.

Racontant son arrivée à la Conciergerie, le 16 octobre 1793, il écrit :

"Bientôt je fus plongé, sous le nom de secret, dans le cachot le plus infect de la maison ; j'y trouvais des voleurs et un assassin condamné à mort, qui croyait gagner beaucoup en prolongeant sa misérable existence dans un pareil repaire, au moyen d'un appel en cassation qui ne lui réussit pas ..." (3).

Et Riouffe de nous dépeindre ses trois compagnons de cellule :

" Le premier s'appelait Pampin, il était tout mutilé par le crime, boiteux et borgne, la figure balafrée et couverte de rides pendantes ; mais il avait des bras de fer et des épaules d'une largeur démesurée ; tout le sceau de l'homicide était imprimé sur sa personne, des pieds à la tête ; sa voix était rauque et terrible ...

.../...

Le second était un marchand d'argent, fabricant de faux assignats, être dégradé qui n'avait pas même le ressort qui peut rester dans l'âme d'un voleur ; tout son maintien était patelin et faux, il avait l'air né pour l'espionnage plus encore que pour le vol ...

Le troisième était un jeune homme que le libertinage avait conduit au vol, auquel il paraissait s'être livré avec un attrait irrésistible ... La prison avait été souvent son domicile ; il y avait été mis cette fois pour faux assignats et ce fut la dernière ...

Tels étaient les individus, conclut Riouffe, que je découvris autour de moi, et auxquels on m'associait, parce qu'on me soupçonnait d'être brissotin. Ils étaient fort déguenillés et portaient leur profession écrite sur leurs figures sinistres ..." (4).

L'auteur rapporte qu'au cours des cinq premières années de la Révolution ce sont quelques 300 000 personnes qui ont été emprisonnées (5), le plus souvent, préventivement, dans des maisons d'arrêt, pour les motifs les plus incertains, voire sans motifs, beaucoup étant détenus "sans savoir pourquoi, car on ne leur permettait pas la lecture de leur écrou". (6)

S'il n'est pas aisé de déterminer avec exactitude le nombre véritable des Français qui ont séjourné en prison au cours de cette période, et même si l'on peut estimer que le chiffre avancé par Riouffe est excessif, force est de reconnaître que la privation de liberté est devenue rapidement une règle de gouvernement en ces années 1789-1794. C'est qu'en réalité il suffisait alors de fort peu de choses pour que l'on procède à votre arrestation et que l'on vous fasse prendre le chemin de la maison d'arrêt.

On rapporte qu'un certain Dupaumier, chargé de l'inspection de la maison d'arrêt dite la Folie-Renaud, " mit un pauvre jardinier en arrestation pour avoir laissé contre le mur d'un jardin voisin une petite échelle dont il venait de se servir pour tailler un espalier". (7)

On rapporte encore qu'un jeune garçon de seize ans, Maillé,

.../...

" a été conduit à l'échafaud pour avoir observé qu'un hareng salé de son dîner était mangé et rempli de vers. Cette observation, ajoute le narrateur, fut regardée par les agents de Robespierre comme une étincelle de rébellion, et ce malheureux jeune homme fut guillotiné". (8)

Les exemples abondent qui témoignent de l'arbitraire des arrestations. Citons-en quelques-uns particulièrement monstrueux :

" Le 8 Thermidor, on vint demander le nommé Vermantois, chanoine de Chartres ; personne ne parut, personne n'avait été chanoine. Il me faut un chanoine, répétait sans cesse l'envoyé de Fouquier. Enfin, après mille recherches, on découvre un particulier du nom de Courlet-Vermantois, mais autrefois militaire, fils d'un conseiller de Dijon. On lui remet l'acte d'accusation du chanoine : il n'eut jamais rien de commun avec aucune cathédrale ; n'importe, on l'emmène pour s'expliquer avec l'accusateur public : il fut exécuté le lendemain". (9)

Etiez-vous "bien mis" (10) et l'on vous accusait d'être un conspirateur, "grand" (11) et l'on vous tenait pour suspect. On allait même jusqu'à vous incarcérer "comme suspect d'être suspect d'incivisme". (12)

Le certificat de civisme ne changea rien à cet état de choses. Certes, la possession d'une telle pièce vous évitait parfois d'être considéré comme suspect, mais, à partir de 1793, et du vote du décret du 18 septembre, devenaient suspects ceux-là même à qui les autorités administratives refusaient de livrer le précieux certificat.

L'abbé Morellet nous décrit, dans ses Mémoires, la procédure d'octroi des certificats à Paris. D'abord, se prononçait le comité de salut public de chaque section, puis la décision était approuvée par l'assemblée générale (de section) avant d'être confirmée ou rejetée par le conseil général de l'Hôtel de Ville.

Morellet raconte la façon dont les demandeurs voyaient leur requête examinée au Conseil de Paris.

.../...

" On les nommait, dit-il, et ils descendaient de leur amphithéâtre pour venir se placer sur l'estrade en avant du Président, et en face du Conseil de la Commune. Alors le Président demandait : Y a-t-il quelqu'un qui connaisse le citoyen et réponde de son civisme ?". Si personne ne répondait, ce qui est arrivé souvent, le Président prononçait : "ajourné". Si quelqu'un des conseillers disait : "je connais le citoyen et j'en répons :-accordé". (13)

Procédure expéditive s'il en fut et périlleuse pour le quémandeur quand on sait que, selon la jurisprudence de la Commune, c'était le dénonciateur lui-même qui décidait du civisme ou de l'incivisme du demandeur (le civisme étant apprécié au vu du comportement de l'intéressé le 10 août 1792 et le 31 mai 1793).

La notion de suspect donna lieu à de grossières plaisanteries de la part de détenus que la mort n'effrayait plus. Ainsi, lorsque Chaumette, "ce redoutable Procureur de la Commune, la terreur des filles de joie" (14) arriva, à son tour, au Luxembourg,

" parmi les divers compliments qui lui furent faits, on distingua celui d'un certain original qui lui dit avec la gravité d'un sénateur romain : "Sublime agent national, conformément à ton immortel réquisitoire, je suis suspect, tu es suspect". Puis, montrant un de ses camarades : "il est suspect, nous sommes suspects, vous êtes suspects, ils sont suspects". (15)

En prison, il était d'usage de plaisanter de tout et d'organiser sa mort que l'on savait proche.

" Notre occupation la plus importante, raconte Jourgniac Saint-Méard, incarcéré à l'Abbaye, était de savoir quelle serait la position que nous devrions prendre pour recevoir la mort le moins douloureusement quand nous entrerions dans le lieu du massacre. Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle pour nous instruire de celle que prenaient les malheureux qu'on immolait et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains souffraient beaucoup plus longtemps, parce que les coups de sabre

.../...

étaient amortis avant de porter sur la tête ; qu'il y en avait même dont les mains et les bras tombaient avant le corps, et que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins ... Eh bien, conclut Jourgniac, c'était sur ces horribles détails que nous délibérons ... Nous calculions les avantages de cette dernière position, et nous nous conseillions réciproquement de la prendre quand notre tour d'être massacrés serait venu ..." (16).

Enfermés dans les prisons de Paris, les détenus savaient le sort que leur réservait le tribunal révolutionnaire :

" On croyait assez généralement, avant le 22 prairial, que ce tribunal conservait quelques formes ; mais je puis attester, déclare Riouffe, qu'il n'a jamais été qu'un tribunal de sang, ne suivant d'autre loi que son caprice, ou la férocité des tyrans auxquels il n'a jamais cessé d'être vendu ...

Il est vrai, poursuit Riouffe, qu'il ne poussa pas tout à coup l'impudence jusqu'à entasser, comme Caligula, dans un même procès, au nombre de soixante et quatre vingt des hommes qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger en une heure ; mais s'il était moins scandaleux, il n'était pas moins atroce ... Ils (les assassins) ne cessèrent de tuer en détail, jusqu'à ce qu'enfin ils aient tué en masse ; et si alors l'instruction, au lieu d'être d'une heure, durait quelquefois deux jours, c'était un supplice de plus, car personne n'échappait". (17)

Pour mieux se pénétrer encore de cette justice révolutionnaire, écoutons les observateurs de l'époque :

" Voici le tribunal, note l'un d'eux, au-devant duquel Fouquier-Tinville, assis, semble mesurer sa proie du regard ; le public ricane en le regardant, le juré baille sur son banc, un homme prononce une sentence si vite et si négligemment qu'on n'a pas entendu ce qu'il disait ; mais le bourreau arrive qui se charge de l'appliquer". (18)

De là, la qualification d' "extrait mortuaire" donné à l'acte d'accusation par de nombreux détenus (19), la loi révolutionnaire n'épargnant, en fait, que la femme

grosse, et encore seulement "pendant la durée de la gestation" (20) et ne donnant à l'accusée aucun moyen véritable de défense, tant il est vrai que le prisonnier retrouvait souvent dans le même homme à la fois "son dénonciateur, son témoin et son juré". (21)

Claude-François Beaulieu, rédacteur du "Courrier Français", qui fut arrêté comme "suspect" et enfermé à la Conciergerie, le 29 octobre 1793, nous raconte la manière dont étaient établies les listes des suspects que l'on désirait envoyer au tribunal, listes nombreuses puisque pour la seule maison du Luxembourg, ce sont quelques 20 et 30 détenus qui, chaque jour, étaient jugés par le tribunal puis exécutés (22) (chiffre qui, dit-on, s'élevait à 40 au Plessis (23)).

" Les malheureux détenus, constate Beaulieu, étaient considérés même par les agents subalternes de nos tyrans comme de misérables animaux qu'on pouvait tuer indifféremment, sans exception d'individus ; ils voulaient égorger, n'importe quelle fut la victime. Un jour, rapporte le narrateur, un des agents de Fouquier-Tinville vint à la prison avec une liste que son maître lui avait dit contenir dix-huit noms. Il en fait l'appel et n'en trouve que dix-sept. "Mais, dit-il au quichetier Fouquier m'a dit de lui amener dix-huit contre-révolutionnaires ; il me faut encore une pièce. Un malheureux suspect passant alors devant lui, il lui demande son nom. Celui-ci le décline. "Oui, dit-il, c'est toi," et il le fait emmener par les gendarmes. Le lendemain il fut guillotiné."

"Une autre fois, raconte encore Beaulieu, un de ces agents appelait dans la galerie un détenu d'environ cinquante ans, dont je ne me rappelle pas le nom, mais que je sais avoir été officier général en Corse. Celui-ci n'entendait pas, ou sachant de quoi il s'agissait, ne se pressait pas de répondre. Un jeune étourdi, d'environ dix-sept ans, jouait à la balle dans la galerie ; il entend un nom à peu près conforme au sien, et demande si ce n'est pas lui qu'on appelle. "Comment te nommes-tu ? - N... - Oui, c'est toi ; viens au quichet." On l'entraîne à la Conciergerie, et le malheureux enfant est guillotiné en place d'un homme de cinquante" (24)

A partir de 1793, la guillotine, chère à "cet honnête médecin qui, pensant que son art n'avait pas tué

.../...

assez de monde, donna du laconisme à la destruction", (25) devint un objet de toute première nécessité entre les mains du gouvernement révolutionnaire. Riouffe estime à 1 000 000 le nombre de ceux qui périrent sur l'échafaud entre 1789 et 1794. (26). Dans ses "Mémoires pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre", l'auteur nous dresse un tableau des conditions dans lesquelles s'effectuaient ces exécutions. Il convient d'en reproduire ici les épisodes les plus significatifs. Les scènes rapportées témoignent que les dictatures contemporaines n'ont rien inventé dans le domaine de l'horreur et de la brutalité :

" De tous les coins de France on charriait des victimes à la Conciergerie. Elle se remplissait sans cesse, raconte Riouffe par les envois des départements, et se vidait sans cesse par le massacre et le transfèrement dans d'autres maisons. Des guichetiers chargés d'actes d'accusation les colportaient de chambre en chambre très avant dans la nuit."

" Les prisonniers, arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables et insultantes croyaient que c'était leur arrêt. Ainsi ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, étaient distribués chaque jour, de manière à en effrayer six cents. Par la gradation des massacres, poursuit le narrateur, j'ai bien connu toute la profondeur de ce vers de Racine :

Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.

" D'abord ils avaient entassés quinze personnes dans leurs charrettes meurtrières ; bientôt ils en mirent trente, enfin jusqu'à quatre-vingt quatre, et quand la mort de Robespierre est venue arracher le genre humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent cinquante à la fois à la mort. Déjà un aqueduc immense, qui devait voiturer du sang, avait été creusé à la place Saint-Antoine. On avait aussi préparé des carrières immenses, vastes catacombes qui devaient au moins contenir trente mille cadavres". (27)

C'est donc un véritable plan d'extermination qu'avait mis en place Robespierre et ses collègues du Comité de Salut Public.

.../...

" O destinées affreuses ! notera un contemporain, fatales erreurs de l'espèce humaine ! Des hommes parlent de philosophie, d'humanité, et ils égorgent leurs semblables avec plus de légèreté, plus d'avidité que le chasseur n'en met à se saisir de sa proie. Vous parlez du bonheur des hommes, et vous le détruisez ! de leur liberté, et un mot impudent, une démarche inconsidérée, que dis-je ? l'innocence, la probité, les talents, l'amour de la patrie les ont conduits à l'échafaud ! ". (28)

Riouffe qui a passé quatorze mois en détention, fait une description très détaillée de ces convois de la mort envoyés sur la route de la guillotine.

" C'était vers les trois heures après-midi, explique-t-il que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal et traversaient lentement, sous de longues voûtes au milieu des prisonniers qui se rangeaient en haie pour les voir passer avec une avidité sans pareille. Que l'homme est faible, qu'il est un animal asservissable ! J'ai vu quarante-cinq magistrats du Parlement de Paris, trente-trois du Parlement de Toulouse allant à la mort du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. J'ai vu cinquante fermiers généraux passer d'un pas calme et ferme ; les vingt-cinq premiers négociants de Sedan, plaignant, en allant à la mort, les dix mille ouvriers qu'ils laissaient sans pain. J'ai vu ce Beysser, l'effroi des rebelles de la Vendée, et le plus bel homme de guerre qu'eût la France ; j'ai vu ces généraux, que la victoire venait de couvrir de lauriers qu'on changeait soudain en cyprès. Tous ces jeunes militaires, si forts, si vigoureux, qu'on entourait d'une armée de gendarmes, leur jugement semblait avoir fait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles. J'ai vu ces longues traînées d'hommes qu'on envoyait à la boucherie."

" Aucune plainte ne sortait de leur bouche ; ils marchaient silencieusement et semblaient craindre de regarder le ciel, de peur que leurs regards n'exprimassent trop d'indignation. Ils ne savaient que mourir." (29)

"Ils ne savaient que mourir" ! Quelle victoire pour le pouvoir jacobin qui rendait la mort juste

.../..

à ceux-là même qu'elle frappait ! une mort qui frappait indistinctement riches et pauvres, patriotes et contre-révolutionnaires.

" Dans ce hachis d'hommes, qu'on appelait "fournées", note Riouffe, on entassait des êtres diamétralement opposés de système et de parti. Thouret avec d'Eprenénil, Chapellier avec la ci-devant duchesse de Grammont. Plusieurs fois, des générations entières ont été absolument détruites en un jour ; le respectable Malherbes âgé de plus de quatre vingts ans, fut traîné à la mort, à la tête de sa famille entière ; il périt avec sa soeur, sa fille et son gendre, et la fille et le gendre de sa fille ; M. de Montmorin, avec son fils. Quatre Brienne furent égorgés à la fois. Dans d'autres "fournées", note encore Riouffe, on voyait réuni ce que la nature avait de plus aimable : quatorze jeunes filles de Verdun, d'une candeur sans exemple, et qui avaient l'air de jeunes vierges parées pour une fête publique, furent menées ensemble à l'échafaud ...

Vingt femmes du Poitou, pauvres paysannes pour la plupart furent également assassinées ensemble ... Quelques femmes, poursuit l'auteur, sont mortes dans la charrette et on a guillotiné des cadavres.

N'ai-je pas vu, peu de jours avant le 9 thermidor, d'autres femmes traînées à la mort ; elles s'étaient déclarées enceintes ... Si l'on n'eût arrêté ce débordement de sang humain, conclut Riouffe, je ne doute pas qu'on n'eût vu des hommes aller se précipiter d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine ..." (30)

A la fin de l'année 1793, le surpeuplement des prisons atteint des sommets jamais égalés en France. C'est qu'en fait les détenus affluent de toutes parts.

Comme le signale Riouffe ,

" La seule maison du Luxembourg en contenait à peu près mille. Tout était plein jusque sur les toits ; et, proportion gardée, il y en avait autant dans les soixante prisons dont j'ai donné la liste". (31)

.../...

Cette situation préoccupait beaucoup les chefs jacobins, qui ne savaient plus que faire de tous ces prisonniers.

" Il fallait les faire sauter par l'explosion d'une mine, comme le voulait Collot d'Herbois, ou trouver le moyen de les faire exterminer en masse par le tribunal révolutionnaire ; car les mettre en liberté les uns après les autres, comme le proposait Camille Desmoulins, dans une feuille bienveillante ("Le Vieux Cordelier") eût été une marche rétrograde ; et les chefs jacobins avaient pour principe qu'en révolution il ne faut jamais reculer". (32)

On imagine donc au Comité de Salut Public, de faire courir le bruit qu'il existait une conspiration des prisons. De ce fait, ceux parmi les prisonniers qui ne pouvaient être raisonnablement tenus pour suspects devenaient des conspirateurs et, en conséquence, étaient pareillement éliminés que les premiers. Car cette égalité, à laquelle aspiraient les chefs jacobins, semblait avoir trouvé un terrain privilégié en prison.

" Dès qu'on eut imaginé l'incarcération des suspects, observé un contemporain, on résolut aussitôt d'établir entre eux une égalité parfaite ! de faire nourrir le pauvre par le riche, de forcer tout le monde de se réunir à la même table et de s'y nourrir du même mets. On voulait soumettre graduellement toute la France au régime de Spartiates, en commençant par les détenus, qui ne pouvaient avoir d'autre volonté que celle de leurs geôliers ..." (33)

Dans ses "Mémoires", Riouffe fait état de cette égalité qu'il a judicieusement baptisée "égalité de misère", tant les conditions de détention étaient dures pour la majorité des prisonniers.

" Enfermé avec jusqu'à sept compagnons dans une pièce de douze pieds carrés au plus ... nous étions absolument privés de clarté. L'air était méphitique, la malpropreté, le plus grand des fléaux, nous recouvrait pour ainsi dire de nos propres immondices ... "

.../...

" Lorsqu'ils venaient chercher les prisonniers pour l'interrogation, les geôliers ne manquaient pas de se protéger de cette malpropreté. Ainsi, Lebeau, le concierge du lieu (il s'agit de la Conciergerie) se tenait à une certaine distance et détournait la tête, moins pour ne pas respirer l'air pestilentiel qui s'en exhalait, que pour ne pas voir un spectacle si déplorable". (34)

Mais la malpropreté n'était pas le seul fléau de ces prisons parisiennes. Il faut y ajouter la maladie, son corollaire naturel et la faim qui frappait de plein fouet les plus pauvres des détenus et abattait ceux (très rares) qui échappaient à la mort.

C'est qu'en réalité il n'existait pas alors de véritable administration intérieure des prisons mais une sorte d'auto-administration des détenus eux-mêmes, qui devaient assurer, très souvent, non seulement leur nourriture mais également leur literie et leurs besoins en général.

Coittant, un contemporain, qui a bien connu la vie à la maison d'arrêt de Port-Libre, nous apporte, sur cette question, un témoignage intéressant.

" Pour subvenir aux dépenses de la maison, raconte-t-il, on avait établi une administration intérieure, qui était parfaitement organisée. Un trésorier faisait la collecte et ordonnait toutes les dépenses : bois, eau, lumière, poêles, tablettes dans les cellules, chaises et autres menus meubles. Tout s'achetait et se faisait aux dépens des riches. On leur fit même acheter un chien pour les garder, qu'ils payèrent deux cent quarante livres. Il ne faut pas oublier les frais de la garde, qui montaient journallement à cent cinquante livres". (35)

A partir de prairial, cette auto-gestion pénitentiaire disparaît progressivement au profit d'une prise en charge par l'Etat lui-même. C'est ainsi qu'en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale, est instituée, en messidor, une cuisine dans chaque prison et que des repas identiques sont prévus pour tous les prisonniers, riches et indigents, conformément au principe d'égalité mis à l'ordre

.../...

du jour par le gouvernement révolutionnaire. Cependant, ces améliorations ne suffiront pas à faire disparaître les terribles contraintes inhérentes à tout régime carcéral, avec son cortège d'exactions de toutes sortes, de délations, de peur, et c'est avec un profond soulagement que les prisonniers de toutes les maisons de France apprendront la chute du tyran Robespierre, le neuvième jour de Thermidor. Comme le note alors Riouffe ,

" pour nous, Robespierre fut toujours un tyran, le 31 mai une contre-révolution, la Montagne un ramas de brigands ou de fous furieux, les jurés du tribunal révolutionnaire des cannibales ..." (36)

Un suspect arrêté en frimaire an II et incarcéré au Luxembourg nous dépeint l'émotion avec laquelle les détenus de cet établissement sont informés de la bonne nouvelle.

" Le bruit de la générale et du tocsin, observe-t-il, avaient d'abord glacé toutes les âmes de terreur et d'effroi. Chacun croyait entendre sonner sa dernière heure, et telle était l'horrible anxiété de tout le monde qu'on faisait avec résignation le sacrifice de sa douloureuse existence. Le sanguinaire Hanriot avait paru l'après-midi même pour rassembler la gendarmerie casernée dans le Luxembourg. Trois fois le son lugubre de la fatale trompette, qui annonçait chaque jour aux détenus le sacrifice de nouvelles victimes, s'était fait entendre. Ce monstre, dont tous les exploits consistaient à briser les scellés, à massacrer des hommes désarmés, avait menacé avec son sabre les prisonniers, qui tous ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie, s'il était possible. Déjà, ils s'étaient fait leurs tristes adieux, lorsqu'on entendit la fameuse proclamation qui invitait tous les citoyens à se ranger autour de la Convention nationale et les décrets courageux qu'elle avait rendus contre les triumvirs. Qui pourrait peindre les transports, l'enthousiasme et la joie des détenus." (37)

Ce bouleversement politique s'accompagna, sur l'instant, de libérations de nombreux prisonniers mais

.../...

il était clair que les nouveaux maîtres de la France n'étaient pas disposés à se séparer de ce précieux instrument de gouvernement qu'était devenue la prison, symbole de la toute puissance de l'Etat.

NOTES

- (1) - Charles-Aimé DAUBAN - Les prisons de Paris sous la Révolution - Genève, 1977 - p. 1
- (2) - Baron RIOUFFE - Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre, an III, cité dans Charles-Aimé DAUBAN - p. 196
- (3) - Charles-Aimé DAUBAN - op. cit., p.90
- (4) - Ibid - p. 91-92
- (5) - Ibid - p. 81
- (6) - Ibid - p. 377 - Il convient de noter l'existence à Paris d'un établissement spécial, appelé la Mairie, où étaient réunies toutes les personnes arrêtées sans motif énoncés - p. 422
- (7) - Ibid - p. 395
- (8) - Ibid - p. 396
- (9) - Ibid - p. 445
- (10) - Ibid - p. 421
- (11) - Ibid - p. 421
- (12) - Ibid - p. 398 - Cette formule figure dans nombre de registres d'écrou (cf. p. 273)
- (13) - Ibid - p. 47
- (14) - Ibid - p. 242
- (15) - Ibid - p. 242-243

.../...

- (16) - Ibid - p. 12-13 - Les massacres dont il est ici question sont ceux de septembre 1792.
- (17) - Ibid - p. 107-108
- (18) - Ibid - p. X
- (19) - Ibid - p. 453
- (20) - Ibid - p. VIII
- (21) - Ibid - p. 108
- (22) - Ibid - p. 224
- (23) - Ibid - p. 432
- (24) - Ibid - p. 224-225
- (25) - Ibid - p. XIV-XV
- (26) - Ibid - p. 81
- (27) - Ibid - p. 112
- (28) - Ibid - p. 144-145
- (29) - Ibid - p. 113
- (30) - Ibid - p. 113-114
- (31) - Ibid - p. 212

Ainsi, aux Madelonnettes, dont la capacité était de 200 places, on a compté jusqu'à 280 détenus en septembre 1793. A Port-Libre, maison d'arrêt communément appelée La Bourbe, on a recensé 600 présents au début 1794, alors que la moyenne jusqu'à cette date n'avait guère dépassé 200. A Pélagie, autre maison d'arrêt, on dénombra 350 prisonniers fin 1793, et 800 environ à Saint-Lazare.

.../...

(32) - Ibid - p. 211

(33) - Ibid - p. 215

(34) - Ibid - p. 91 à 97

(35) - Ibid - p. 287

(36) - Ibid - p. 216

(57) - Ibid - p. 263-264